

# Compte Epargne Cadeau BCVs

Choyer ses proches



**Banque Cantonale  
du Valais**

[www.bcv.s.ch](http://www.bcv.s.ch)

La confiance rapproche



**Banque Cantonale  
du Valais**

[www.bcv.s.ch](http://www.bcv.s.ch)

La confiance rapproche



Labellisée *Swiss Climate Co2 optimisé*, la Banque Cantonale du Valais s'engage pour l'environnement.  
Ce document est imprimé en Valais, sur du papier composé uniquement de fibres recyclées.



BCVs 06/2020

## Compte Epargne Cadeau BCVs

Le compte *Epargne Cadeau BCVs* vous permet de constituer un capital afin de l'offrir à un enfant qui vous est proche. Vous déterminez la somme versée sur ce compte et vous êtes également flexible sur les échéances de versement souhaitées durant sa jeunesse.

Lorsque l'enfant atteindra sa majorité, vous lui offrirez le compte avec le capital accumulé. Vous préparez ainsi son avenir en lui constituant progressivement une épargne bienvenue pour la réalisation de ses projets futurs.

### Caractéristiques

- Le compte épargne Cadeau BCVs est ouvert à votre nom avec une mention du nom de l'enfant bénéficiaire
- Le compte est soustrait à l'autorité parentale et géré uniquement par vous
- Lorsque le bénéficiaire atteint sa majorité à 18 ans, vous recevrez une carte cadeau vous permettant de lui offrir le compte
- Dès le 18<sup>e</sup> anniversaire du bénéficiaire, vous choisissez la date à laquelle vous souhaitez offrir le compte

### Avantages

- Compte sans frais de gestion
- Taux d'intérêt préférentiel jusqu'au 18<sup>e</sup> anniversaire du bénéficiaire
- Libre choix de la fréquence et du montant des versements
- Garantie d'Etat, la sérénité assurée: le titulaire du compte a la garantie, quelle que soit la situation, de retrouver dans tous les cas ses fonds, sans limitation de montant.



Conditions	
Monnaie	CHF
Taux d'intérêt préférentiel	jusqu'à concurrence de CHF 20'000 et jusqu'à la majorité du bénéficiaire
Conditions de retrait	préavis de six mois
Frais de gestion du compte	gratuit
Relevé de bouclement - attestation fiscale	gratuit
Impôt anticipé	35% du revenu des intérêts
Succession	en cas de décès du titulaire l'avoir en compte entre dans le patrimoine du titulaire